

Journées Portes Ouvertes :

Mercredi 20 Septembre

Mercredi 27 Septembre

*Viens essayer **gratuitement** les différentes activités*



**ASSOCIATION
SPORTIVE
DU COLLEGE
CHARPAK
2023/2024**



ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Nous vous proposons les activités suivantes le mercredi :

Futsal, Basketball, VTT, Badminton de 13h30 à 15h30

Les différentes activités proposées permettent une pratique plus conséquente des activités physiques et sportives dans une ambiance favorisant les progrès, l'entraide et l'épanouissement des élèves. Toutes les activités sont ouvertes aux garçons comme aux filles, et donneront lieu à des compétitions UNSS contre d'autres collèges le mercredi après midi.

UNE Licence pour toute l'année : entraînements, compétitions et sorties :

25 euros

Règlement intérieur de l'association sportive du collège Georges Charpak

=> **Article 1** : Le règlement intérieur de l'AS s'applique à toute personne membre de l'association sportive du collège G. Charpak. Tout manquement à ce règlement peut donner lieu à une radiation de l'AS.

=> **Article 2** : Le règlement intérieur du collège Charpak s'applique à toute personne membre de l'AS.

=> **Article 3** : Un élève est déclaré membre de l'AS à partir du moment où il s'est acquitté de la cotisation annuelle, qu'il dispose d'un certificat médical légal, que l'autorisation parentale est signée et qu'il a fourni une photo d'identité.

=> **Article 4** : Un élève licencié à l'AS s'engage à être assidu toute l'année et à faire preuve d'une attitude positive.

=> **Article 5** : Le montant de la cotisation 2023/2024 est de 25 euros pour les élèves du collège Charpak et de 5 euros pour les adultes de la communauté éducative.

=> **Article 6** : Les activités donnant lieu à des compétitions pourront être sujettes à des modifications d'horaires.

=> **Article 7** : Certaines activités pourront être annulées en cas de compétition ou de météo défavorable.

=> **Article 8** : En cas de dépassement des horaires habituels, les élèves pourront être libérés à la gare de Goussainville, sauf opposition particulière à cet article lors de l'adhésion de l'élève. Toute requête de libération à une autre gare doit faire l'objet d'une demande écrite dans le carnet de correspondance.

=> **Article 9** : Les membres de l'AS pourront être pris en photos ou filmés à des buts non privés (site internet, blog de l'AS...), sauf opposition particulière à cet article lors de l'adhésion de l'élève.

=> **Article 10** : L'encadrant sera autorisé à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale, sauf opposition particulière à cet article lors de l'adhésion de l'élève.

IDENTITE DE L'ELEVE ET ACTIVITÉ CHOISIE

Nom de l'élève : Prénom :

Date de naissance : / /

Classe : Professeur d'EPS :

N° de téléphone en cas d'urgence : / / / /

Activité choisie : Futsal Basket-ball VTT

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné père, mère, responsable légal,

- Autorise à participer aux activités de l'association sportive du collège G. Charpak.

- Reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association sportive du collège Georges Charpak et accepte ce règlement.

- Autorise le professeur accompagnateur à libérer les élèves depuis la gare RER de Goussainville en cas de dépassement des horaires (rayez cette phrase en cas de refus).

- Autorise la diffusion vers la communauté éducative au collège et/ou sur le site internet du collège des photos et vidéos prises pendant les activités de l'AS (Rayez cette phrase en cas de refus).

- Autorise le professeur accompagnateur, à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale (rayez cette phrase en cas de refus).

Fait à, le / / Signature :

RAMENER CETTE FEUILLE COMPLETEMENT REMPLI E:

O Identité de l'élève et activité choisie

O Autorisation parentale

+

O Cotisation 2023/2024 : 25 euros, de préférence par chèque à l'ordre suivant

« Association Sportive du collège Georges CHARPAK »

Un dossier non complet ne sera pas accepté